

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 2 octobre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle.
 - 4.2 Adoption du règlement numéro 182-2018 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.
 - 4.3 Adoption du règlement numéro 183-2018 amendant le règlement numéro 173-2017 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage des services de cueillette et d'enfouissement des ordures ménagères et commerciales ainsi que de la cueillette et la disposition des matières recyclables.
 - 4.4 Réponse à Hydro-Québec concernant son offre de vente de la « Forêt de Cranbourne ».
 - 4.5 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent de la Municipalité de Lac-Etchemin (période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018).
 - 4.6 Adjudication du contrat pour des services en géotechniques et en contrôle de matériaux - Projet de réfection de l'Édifice municipal.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Dépôt d'une programmation révisée de travaux - Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018.
 - 5.2 Adjudication du contrat pour le mélange et le traitement d'abrasif de déglçage - Hiver 2018-2019.
 - 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison de propane en vrac

et de bouteilles de propane 33 lbs 1/3 pour la période du 19 octobre 2018 au 18 octobre 2021.

- 5.4 Adjudication du mandat pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de réfection de la rue Jacques.
- 5.5 Avis de motion - Règlement amendant le règlement numéro 32-2003 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage du service d'aqueduc en la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.6 Dépôt du projet de règlement numéro 185-2018 amendant le règlement numéro 32-2003 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage du service d'aqueduc en la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.7 Avis de motion - Règlement amendant le règlement numéro 33-2003 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage des services d'égout et d'assainissement en la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.8 Dépôt du projet de règlement numéro 186-2018 amendant le règlement numéro 33-2003 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage des services d'égout et d'assainissement en la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.9 Du 7 au 13 octobre 2018 - Semaine de la prévention des incendies sous le thème « *C'est dans la cuisine que ça se passe!* ».
- 5.10 Autorisation d'un représentant pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Plan de développement économique de la MRC Les Etchemins concernant l'Aérodrome de Lac-Etchemin.
- 5.11 Avis de motion - Règlement relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains tronçons de routes du territoire municipal.
- 5.12 Dépôt du projet de règlement numéro 187-2018 relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains tronçons de routes du territoire municipal.
- 5.13 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Demande de dérogation mineure no 2018-110 - Immeubles AD Jacques, 501A à 501D, route des Sommets, lot numéro 3 602 185, zone 33-CH.
- 6.2 Autorisation d'approprier, à même l'excédent accumulé affecté « Piste cyclable », une somme de 16 746,14 \$ et à même l'excédent non affecté de la municipalité, une somme de 3 253,86 \$ totalisant 20 000 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « Fonds vert ».

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Signataire autorisé - Contrat avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc." pour l'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal.
- 7.2 Signataire autorisé - Prolongement de l'entente promotionnelle avec la Brasserie Labatt concernant l'aréna municipal.
- 7.3 Appui pour une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019".
- 7.4 Embauche de Mme Elzbieta Kuczynski au poste de préposée à la bibliothèque municipale.
- 7.5 Versement à octroyer dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 7.6 Adjudication du contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Etchemin et autorisation de signature.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

a)

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

206-10-2018

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

207-10-2018

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

208-10-2018
4.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2018 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 181-2018 en date du 31 août 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 181-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 181-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

209-10-2018
4.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 182-2018 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 182-2018 en date du 31 août 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 182-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 182-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

210-10-2018
4.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 183-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 173-2017 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DES SERVICES DE CUEILLETTE ET D'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COMMERCIALES AINSI QUE DE LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RECYCLABLES

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 183-2018 en date du 31 août 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 183-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 183-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

211-10-2018
4.4

RÉPONSE À HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT SON OFFRE DE VENTE DE LA « FORÊT DE CRANBOURNE »

Considérant que la municipalité a reçu en date du 14 septembre 2018 une offre de vente de lots complets constituant « la Forêt de Cranbourne »;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal informe Hydro-Québec que la Municipalité de Lac-Etchemin n'a pas d'intérêt à acquérir un ou certains des lots offerts et qu'elle décline l'offre de vente dans son ensemble.

Adoptée à l'unanimité.

212-10-2018
4.5

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE FINANCIER COURANT ET CEUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN (PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2018)

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu de l'état comparatif portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin (période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018) portant sur les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent tel que le prévoit l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le dépôt de l'état comparatif portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin (période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018) tel que le prévoit l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée à l'unanimité.

213-10-2018
4.6

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES SERVICES EN GÉOTECHNIQUE ET EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - PROJET DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation auprès

de trois (3) soumissionnaires pour des services géotechniques et en contrôle de matériaux concernant le projet de réfection de l'Édifice municipal, selon les spécifications du devis transmis;

Considérant que deux offres ont été reçues soit celles des firmes Englobe Corp. et Groupe Géos;

Considérant la conformité des offres déposées de " Englobe Corp."; pour un montant forfaitaire de 16 699,70 \$ plus les taxes applicables et celle de Groupe Géos pour un montant forfaitaire de 11 569,10 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie au plus bas soumissionnaire conforme soit firme Groupe Géos, le contrat pour des services géotechniques et en contrôle de matériaux pour le projet de réfection de l'Édifice municipal pour un montant 11 569,10 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

214-10-2018
5.1

DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION RÉVISÉE DE TRAVAUX - TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation révisée de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

215-10-2018
5.2

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MÉLANGE ET LE TRAITEMENT D'ABRASIF DE DÉGLAÇAGE - HIVER 2018-2019

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de deux (2) fournisseurs concernant le traitement et le mélange à l'aide d'un mélangeur mobile de 2 000 tonnes d'abrasif de déglacage pour l'hiver 2018-2019;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie	Produit	Prix (liquide et traitement inclus) (taxes incluses)
Les Entreprises Bourget inc. (St-Paul de Joliette)	ABL-30	9,02 \$/tonne
Sebci inc. (Trois-Rivières)	Xtragrip	9,09 \$/tonne

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la compagnie "Les Entreprises Bourget inc." soit autorisée à mélanger et à traiter +/- 2 000 tonnes d'abrasif de déglacage au prix de 9,02 \$/tonne (liquide et traitement inclus), taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

216-10-2018
5.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PROPANE EN VRAC ET DE BOUTEILLES DE PROPANE 33 LBS 1/3 POUR LA PÉRIODE DU 19 OCTOBRE 2018 AU 18 OCTOBRE 2021

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, auprès de cinq (5) firmes, pour la fourniture et la livraison de propane en vrac et de bouteilles de propane 33 lbs 1/3 pour la période du 19 octobre 2018 au 18 octobre 2021;

Considérant que trois (3) soumissions ont été déposées dans les délais et en toute conformité au devis accompagnant l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Propane en vrac \$/litre	Location mensuelle des 3 réservoirs en vrac \$/3 réservoirs/mois	Bouteille 33 lbs \$/ bouteille	Location mensuelle de bouteille \$/ bouteille	Location mensuelle abri extérieur de bouteilles \$/abri/mois	Frais de manutention des matières dangereuses \$/livraison
Énergie Sonic inc. (Montréal)	0.5143 \$	6.00 \$	15.22 \$	1.50 \$	6.00 \$	6.99 \$

Propane GRG inc. (Sainte-Marie)	0.5293 \$	12.00 \$	24.95 \$	1.00 \$	5.00 \$	0.00 \$	
SS Propane inc. (Sainte-Marie)	0.4888 \$	0.00 \$	17.52 \$	1.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
Quantité estimée pour 3 ans	114000 litres	3 réservoirs 36 mois	210 bouteilles	12 bouteilles 21 mois	Abri 21 mois	105 frais de manutention des matières dangereuses \$/livraison	Total
Énergie Sonic inc. (Montréal)	58 630.20 \$	216.00 \$	3 196.20 \$	378.00 \$	126.00 \$	733.95 \$	63 280.35 \$
Propane GRG inc. (Sainte-Marie)	60 340.20 \$	432.00 \$	5 239.50 \$	252.00 \$	105.00 \$	0.00 \$	66 368.70 \$
SS Propane inc. (Sainte-Marie)	55 723.20 \$	0.00 \$	3 679.20 \$	252.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	59 654.40 \$

Tous ces prix n'incluent pas les taxes applicables.

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les offres reçues et recommande l'adjudication du contrat à la firme "S.S. Propane inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme "S.S. Propane inc.", conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission ainsi que la clause aux prix de référence journalière (à la date de livraison du produit à la municipalité) à la rampe de chargement de Valero.

Adoptée à l'unanimité.

217-10-2018
5.4

ADJUDICATION DU MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE JACQUES

Considérant que la municipalité a fait une demande d'aide gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la réfection des conduites d'égout et d'aqueduc de la rue Jacques et qu'il est nécessaire de faire vérifier la qualité des matériaux tout au long du chantier par une firme de laboratoire;

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, auprès de trois (3) firmes, pour une offre de service pour honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de réfection de la rue Jacques;

Considérant que trois (3) soumissions ont été déposées dans les délais et en toute conformité au devis accompagnant l'appel d'offres, soit :

Compagnie	Prix (taxes incluses)
Les Services Exp inc. (Lévis)	9 795,41 \$
Le Groupe ABS (Québec)	10 322,34 \$
Englobe (St-Georges)	11 516,87 \$

Considérant que ce montant sera payé à 100% par le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les offres reçues et recommande l'adjudication du contrat à la firme " Les Services EXP inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme «Les Services EXP inc.» le mandat pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de réfection de la rue Jacques pour un montant forfaitaire de 9 795,41 \$ taxes incluses, qui sera payé à 100% par le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité.

5.5 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-2003 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DU SERVICE D'AQUEDUC EN LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Patrick Lachance, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, le dépôt d'un projet de règlement amendement le règlement numéro 32-2003 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage du service d'aqueduc en la Municipalité de Lac-Etchemin.

Patrick Lachance, conseiller

218-10-2018
5.6 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 185-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-2003 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DU SERVICE D'AQUEDUC EN LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 185-2018 en date du 28 septembre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 185-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

De confirmer le dépôt du projet de règlement numéro 185-2018 amendement le règlement numéro 32-2003 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage du service d'aqueduc en la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

5.7 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 33-2003 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DES SERVICES**

D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT EN LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Guyda Deblois, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, le dépôt d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 33-2003 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage des services d'égout et d'assainissement en la Municipalité de Lac-Etchemin.

Guyda Deblois, conseiller

219-10-2018
5.8

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 186-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 33-2003 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT EN LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 186-2018 en date du 28 septembre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 186-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

De confirmer le dépôt du projet de règlement numéro 186-2018 amendant le règlement numéro 33-2003 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage des services d'égout et d'assainissement en la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

220-10-2018
5.9

DU 7 AU 13 OCTOBRE 2018 - SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES SOUS LE THÈME "C'EST DANS LA CUISINE QUE ÇA SE PASSE!"

Considérant l'importance pour toutes les Québécoises et tous les Québécois de s'interroger sur la prévention des incendies dans leur milieu de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin déclare la semaine du 7 au 13 octobre 2018, "Semaine de la prévention des incendies" sous le thème "*C'est dans la cuisine que ça se passe!*" aux fins de rappeler à ses citoyennes et ses citoyens l'importance de :

- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement de leurs avertisseurs de fumée;
- Préparer le plan d'évacuation de leur maison en cas d'incendie;
- S'exercer en famille à évacuer leur maison en moins de 3 minutes;
- Conscientiser les citoyens aux dangers potentiels d'incendie liés aux feux de cuisson;

QUE le conseil de la municipalité incite ses citoyennes et ses citoyens à consulter, sur le site internet du ministère de la Sécurité publique au www.msp.gouv.qc.ca, les diverses informations disponibles dans le cadre de cette semaine de la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité.

221-10-2018
5.10

AUTORISATION D'UN RÉPRÉSENTANT POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE LA MRC LES ETCHEMINS CONCERNANT L'AÉRODROME DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, pour présenter pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, une demande d'aide financière au Plan de relance économique de la MRC Les Etchemins concernant des travaux d'aménagement de l'Aérodrome de Lac-Etchemin (phase 3 en vue de la mise en opération);

QUE M. Rheault soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la demande d'aide financière et ceux afférents.

Adoptée à l'unanimité.

5.11

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU TERRITOIRE MUNICIPAL

AVIS DE MOTION

Je, soussignée, Marie-Pierre Lamontagne, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, le dépôt d'un projet de règlement relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains tronçons de routes du territoire municipal.

Marie-Pierre Lamontagne, conseillère

222-10-2018
5.12

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU TERRITOIRE MUNICIPAL

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 187-2018 en date du 28 septembre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 187-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

De confirmer le dépôt du projet de règlement numéro 187-2018 relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains tronçons de routes du territoire municipal.

Adoptée à l'unanimité.

223-10-2018
5.13

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DES ETCHEMINS

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est une des principales composantes de la Régie intermunicipale des déchets solides des Etchemins;

Considérant qu'il y a obligation pour la régie de faire accepter ses prévisions budgétaires par les municipalités membres;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ces prévisions budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son accord aux prévisions budgétaires du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins pour l'année 2019 et qu'elle accepte de payer sa quote-part fixée à 17 767 \$ pour défrayer les coûts annuels liés à la fermeture de l'ancien site d'enfouissement situé à Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

224-10-2018
6.1

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-110 - IMMEUBLES AD JACQUES, 501A À 501D, ROUTE DES SOMMETS, LOT NUMÉRO 3 602 185, ZONE 33-CH

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018-110 soumise par les Immeubles A.D. Jacques pour sa propriété du 501A à 501D, route des Sommets, à Lac-Etchemin;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 31 août 2018;

Considérant que la demande de dérogation a pour effet de régulariser la localisation l'implantation de la résidence de quatre (4) logements qui est située à 8,14 mètres de la ligne avant, lorsque la norme prévoit 9,0 mètres, et à 7,8 mètres de la ligne arrière, lorsque la norme prévoit 8,0 mètres, à l'article 6.2.1 du règlement de zonage 62-2006;

Considérant que les droits de vue sont respectés;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins et ne pas l'accorder causerait un préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme à analyser la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018-110 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

225-10-2018
6.2

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ « PISTE CYCLABLE », UNE SOMME DE 16 746,14 \$ ET À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 3 253,86 \$ TOTALISANT 20 000 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ « FONDS VERT »

Considérant que le Conseil municipal désire augmenter le solde de l'excédent accumulé affecté « Fonds vert » pour d'éventuels projets et achats à réaliser dans le cadre de la protection de l'environnement, de l'embellissement et des espaces verts;

Considérant qu'un solde de 16 746,14 \$ demeure à l'excédent accumulé affecté « Piste cyclable » depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent accumulé affecté « Piste cyclable », la somme de 16 746,14 \$ et ainsi mettre à zéro cet excédent accumulé affecté, puis à même l'excédent non affecté de la municipalité, une somme de 3 253,86 \$ totalisant 20 000 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « Fonds vert » et d'en augmenter le solde.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

226-10-2018
7.1

SIGNATAIRE AUTORISÉ - CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE "LES SERVICES TECHNOLOGIQUES A.C. INC." POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE CONTRÔLE ET DE GESTION POUR LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DE L'ARÉNA MUNICIPAL

Considérant que le système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal appartiennent à la municipalité car ils avaient été acquis de la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc.", à la séance du 13 janvier 2009 (résolution no 014-01-2009);

Considérant que le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal a pris fin le 31 juillet dernier avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc.";

Considérant que la compagnie offre la possibilité de renouveler le contrat avec les mêmes termes et conditions avec une augmentation de 2% dû au coût de la vie, pour un montant de 3 312,96 \$ (taxes non comprises);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc." aux conditions énumérées dans le contrat;

QUE M. José Poulin, gérant aréna/animation loisirs et sports, soit autorisé à signer ledit nouveau protocole.

Adoptée à l'unanimité.

227-10-2018
7.2

**SIGNATAIRE AUTORISÉ - PROLONGEMENT DE L'ENTENTE
PROMOTIONNELLE AVEC LA BRASSERIE LABATT CONCERNANT
L'ARÉNA MUNICIPAL**

Considérant que la Brasserie Labatt est le fournisseur actuel de bières à l'aréna municipal;

Considérant que le représentant de la Brasserie Labatt souhaite le prolongement de l'entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le prolongement du protocole d'entente pour une durée fixe d'un (1) an se terminant le 30 juin 2019;

QUE M. José Poulin, gérant aréna/animation loisirs et sports, soit autorisé à signer ledit nouveau protocole.

Adoptée à l'unanimité.

228-10-2018
7.3

**APPUI POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
"PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA
RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019"**

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

- D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

- D'autoriser M. José Poulin, gérant d'aréna, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

229-10-2018
7.4

EMBAUCHE DE MME ELZBIETA KUCZYNSKI AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant le départ à la retraite de Mme Louise Giguère pour une retraite bien méritée et effective le 1^{er} septembre 2018;

Considérant que la convention collective prévoit une ouverture de poste à l'interne pour pourvoir le poste;

Considérant que nous avons reçu une mise en candidature avant la date limite et que la personne a été rencontrée par le directeur des loisirs, culture et vie communautaire afin de discuter des nouvelles orientations pour ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente, l'embauche de Mme Elzbieta Kuczynski au poste de préposée à la bibliothèque de la Municipalité de Lac-Etchemin. Tel que stipulé dans la convention collective en vigueur au point 10.06, la personne a droit à une période d'essai d'une durée maximale de soixante jours de travail;

QUE la Municipalité peut mettre fin à la période d'essai en tout temps avant son expiration si elle est en mesure d'établir que la personne ne satisfait pas aux exigences normales du poste.

Adoptée à l'unanimité.

230-10-2018
7.5

VERSEMENT À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu trois (3) demandes;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal verse les subventions suivantes :

Éliza Parent	82,10 \$
Hockey sur glace - 4 au 7 janvier 2018	
Annuel Scarborough Sharks New Year's Classis	
Scarborough, Ontario	
Jonathan Poulin	82,20 \$

Snowbord cross - 7 au 8 avril 2017
Championnat canadien - Mont-Tremblant, Québec

Jonathan Poulin

38,88 \$

Snowbord cross - 3 au 5 février 2018
Sunday River Noram - Val St-Côme, Québec

Adoptée à l'unanimité.

231-10-2018
7.6

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE
DE L'ARÉNA DE LAC-ETCHEMIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire a rencontré une personne intéressée par l'opération du casse-croûte de l'aréna suite à de nombreuses invitations auprès de la population;

Considérant que le nouveau locateur est prêt à débiter les opérations le 1^{er} novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Etchemin à Mme Marie-Michèle Lemelin de Lac-Etchemin pour un (1) an et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) – AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

232-10-2018
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS
DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour septembre 2018 pour la somme de 473 250,33 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 364 769,42 \$ et déboursés directs : 108 480,91 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

31 août 2018

Lettre de remerciements de la part du comité organisateur des Jeux Intervillages des Etchemins Desjardins pour la contribution de la municipalité à la 3^e édition des Jeux qui ont eu lieu à Saint-Camille, le 18 août dernier.

Grâce au soutien financier et à la contribution au niveau des ressources humaines, une journée amusante ainsi que des animations sur le site pour le plaisir des participants et leur supporteurs ont pu être offertes. Huit équipes étaient présentes pour participer aux épreuves loufoques développées par le comité organisateur. L'équipe de Saint-Magloire a sortie triomphante pour l'édition 2018 donc elle accueillera la 4^e édition. Il espère compter à nouveau sur la Municipalité de Lac-Etchemin comme partenaire financier pour l'édition 2019.

21 septembre 2018

Carte de remerciements de la part des organisateurs de "Roulons pour les causes" pour la grande générosité de la Municipalité. Grâce à cette aide financière accordée, cette 12^e édition a permis de remettre aux Fondations "Rêves d'Enfants" et "Portage" une somme de 35 800 \$.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour, M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER